



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 218-2018

NUMÉRO 227-1-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2018

Règlement abrogeant le règlement 218-2014 concernant la formation et le fonctionnement d'une Commission Consultative de la culture, du loisir et de la famille.

RÈGLEMENT NUMÉRO 227-1-2018

Règlement amendant le règlement 227-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption apportant des modifications à la tarification des annexes « A » direction générale et services de la trésorerie et « E » service des loisirs et de la culture.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 14 février 2018 et publié le 20 février 2018.

Chanelle Renaud
Greffière adjointe et avocate